



Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada – Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025

Publié : le 2026-02-23

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor 2026,

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

No de catalogue BT12-9F-PDF
ISSN: 2561-1860

Ce document est disponible sur Canada.ca, le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Treasury Board of Canada Secretariat Quarterly Financial Report
for the Quarter Ended December 31, 2025

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada – Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Sur cette page

1. [Introduction](#)
2. [Faits saillants des résultats financiers cumulatifs](#)
3. [Risques et incertitudes](#)
4. [Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes](#)
5. [Approbation des cadres supérieurs](#)
6. [Annexe](#)

1. Introduction

► Dans cette section

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction comme l'exige l'[article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Le rapport doit être lu conjointement avec le [Budget principal des dépenses](#), le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\)](#) et le [Budget supplémentaire des dépenses \(B\)](#).

Le présent rapport a fait l'objet d'un examen par le Comité ministériel d'audit.

1.1 Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport a été préparé par la direction selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint au rapport inclut les autorisations de dépenser du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), accordées par le Parlement et utilisées par le SCT, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des

dépenses (A) et le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice qui se terminera le 31 mars 2026. Le présent rapport a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation du Parlement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites approuvées annuellement au moyen de lois de crédits ou d'autorisations législatives de dépenser à des fins déterminées au moyen d'une loi.

Le SCT utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore établies selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

1.2 Raison d'être

Le SCT est l'organisme central qui agit comme organe administratif du Conseil du Trésor, un comité du Cabinet. Le SCT soutient le Conseil du Trésor en assumant les rôles principaux indiqués ci-dessous.

Surveillance des dépenses

Examiner les propositions et les demandes d'autorisation des dépenses; examiner les programmes gouvernementaux actuels et proposés pour veiller à ce qu'ils soient efficaces, efficaces et pertinents; informer le Parlement et la population canadienne sur les dépenses du gouvernement.

Leadership administratif

Diriger des initiatives pangouvernementales; élaborer des politiques et établir l'orientation stratégique de l'administration publique à l'égard de la prestation de services, de l'accès à l'information gouvernementale et de la gestion des biens, des finances, de l'information et de la technologie.

Employeur

Élaborer des politiques et établir l'orientation stratégique en matière de gestion des personnes dans la fonction publique; gérer la rémunération totale (notamment les pensions et les avantages sociaux) et les relations de travail; entreprendre des projets d'amélioration du rendement à l'appui des objectifs de recrutement et de maintien en poste des employés.

Surveillance réglementaire

Élaborer des politiques visant à promouvoir de bonnes pratiques réglementaires, et en assurer la surveillance; examiner les projets de règlement afin de veiller à ce qu'ils soient conformes aux exigences des politiques du gouvernement; favoriser la coopération en matière de réglementation entre les administrations.

1.3 Structure financière du SCT

Le SCT gère les crédits ministériels et centraux du Conseil du Trésor. Ses dépenses de fonctionnement et ses recettes sont gérées au titre du crédit 1, Dépenses du programme.

Le présent rapport trimestriel fait ressortir les résultats financiers suivants :

- le crédit 1, **Dépenses du programme**, lié à l'exécution du mandat du SCT;
- le crédit 20, **Assurances de la fonction publique**, concerne la part de l'employeur pour les coûts relatifs à la couverture des régimes d'avantages sociaux collectifs dans le cadre du rôle du Conseil du Trésor à titre d'employeur de l'administration publique centrale, notamment :
 - le Régime de soins de santé de la fonction publique,
 - le Régime de soins dentaires de la fonction publique,
 - le Régime de services dentaires pour les pensionnés,
 - le Régime d'assurance-invalidité,
 - les charges sociales provinciales (Colombie-Britannique, Manitoba, Ontario, Québec, et Terre-Neuve-et-Labrador),
 - le Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique;
- les autorisations législatives qui reflètent principalement les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Les fonds des crédits centraux sont transférés du SCT à chaque ministère et organisme une fois que les critères établis sont respectés. Ces montants sont reflétés dans les rapports financiers de chaque bénéficiaire. Le SCT reçoit également des fonds des crédits centraux dans son propre crédit 1 (Dépenses du programme). Les crédits centraux non utilisés sont retournés au Trésor.

Le SCT gère six crédits centraux.

- Le crédit 5, **Dépenses éventuelles du gouvernement**, s'ajoute à d'autres crédits en vue d'assurer aux ministères et organismes fédéraux des avances temporaires afin de parer à des dépenses urgentes ou imprévues avant la période d'octroi des crédits par le Parlement.
- Le crédit 10, **Initiatives pangouvernementales**, s'ajoute à d'autres crédits afin d'appuyer la mise en œuvre d'initiatives de gestion stratégiques dans la fonction publique fédérale.
- Le crédit 15, **Rajustements à la rémunération**, s'ajoute à d'autres crédits afin de permettre le financement des modifications apportées aux conditions de service ou d'emploi dans l'administration publique fédérale à la suite de négociations collectives.
- Le crédit 25, **Report du budget de fonctionnement**, s'ajoute à d'autres crédits afin de reporter les fonds de fonctionnement inutilisés de l'exercice précédent, jusqu'à 5 % du budget

de fonctionnement brut contenu dans le Budget principal des dépenses d'une organisation.

- Le crédit 30, **Besoins en matière de rémunération**, s'ajoute à d'autres crédits afin de respecter les exigences légales du gouvernement à titre d'employeur, comme les prestations parentales et les indemnités de départ.
- Le crédit 35, **Report du budget des dépenses en capital**, s'ajoute à d'autres crédits pour le report des fonds inutilisés d'une dépense en capital de l'exercice précédent, jusqu'à 20 % du crédit pour dépenses en capital d'une organisation.

Les dépenses engagées au titre des autorisations législatives résultent dans une large mesure de l'obligation du gouvernement de payer la part de l'employeur pour le Régime de retraite de la fonction publique, le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, les cotisations à l'assurance-emploi et les prestations de décès de la fonction publique. Le SCT recouvre auprès des autres ministères et organismes fédéraux leur part des cotisations de l'employeur en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, que Services publics et Approvisionnement Canada impute ensuite au compte des dépenses réelles du SCT dans le même crédit législatif. Des rajustements des crédits législatifs de chaque ministère et organisme (y compris ceux du SCT) sont effectués à la fin de l'exercice pour tenir compte de l'écart entre les recouvrements périodiques et les dépenses réelles. En fin d'exercice, l'effet net sur les états financiers du SCT sera nul.

2. Faits saillants des résultats financiers cumulatifs

► Dans cette section

Cette section :

- met en relief les résultats financiers trimestriels et cumulatifs en date du 31 décembre 2025;
- fournit une explication des écarts par rapport à la même période de l'exercice précédent pour ceux qui dépassent les seuils d'importance suivants :
 - 1 million de dollars pour le crédit 1, Dépenses du programme, et les autorisations législatives,
 - 10 millions de dollars pour le crédit 20, Assurances de la fonction publique.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs (en milliers de dollars)

	Autorisations budgétaires de 2025-2026 au 31 mars 2026	Autorisations budgétaires de 2024-2025 au 31 mars 2025	Écart entre les autorisations budgétaires	Dépenses cumulatives au troisième trimestre de 2025-2026 (31 décembre 2025)	Dépenses cumulatives au troisième trimestre de 2024-2025 (31 décembre 2024)	Écart entre les dépenses cumulatives de 2025-2026 et celles de 2024-2025	Dépenses cumulatives au troisième trimestre de 2025-2026
Crédit 1 : Dépenses du programme	408 486	396 236	12 250	243 884	248 571	- 4 687	8
Crédit 20 : Assurances de la fonction publique	4 600 808	4 487 299	113 509	3 155 568	2 921 348	234 220	1 07
Autorisations législatives	40 503	38 489	2 014	- 270 361	215 049	- 485 410	- 17
Total	5 049 797	4 922 024	127 773	3 129 091	3 384 968	- 255 877	1 07

2.1 État des autorisations votées et législatives

Les autorisations budgétaires totales disponibles ont augmenté de 127,8 millions de dollars (2,6 %) par rapport à l'exercice précédent :

- les autorisations au titre du crédit 1 ont augmenté de 12,3 millions de dollars;
- les autorisations au titre du crédit 20 ont augmenté de 113,5 millions de dollars;
- les autorisations législatives ont augmenté de 2 millions de dollars.

Le tableau suivant fournit une explication détaillée de ces changements.

Changements apportés aux autorisations votées et législatives (2025-2026 par rapport à 2024-2025)	En milliers de dollars
Crédit 1 : Dépenses du programme	
Augmentation nette du Report de fonds du budget de fonctionnement	12 491

Changements apportés aux autorisations votées et législatives (2025-2026 par rapport à 2024-2025)	En milliers de dollars
La phase 1 de l'initiative Dépenses publiques responsables a donné lieu : <ul style="list-style-type: none"> à une réévaluation de la valeur du Programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone (12 754 336 \$); au recentrage des dépenses liées aux services professionnels, aux opérations, aux déplacements et aux paiements de transfert (- 2 497 000 \$). 	10 257
Rajustements à la rémunération visant à financer les augmentations de salaire afin de respecter les obligations découlant des conventions collectives	4 374
Transferts de diverses organisations au SCT pour l'initiative de gestion de la communauté numérique	2 718
Financement du Plan d'action pour soutenir le personnel noir de la fonction publique	2 693
Transfert de Services partagés Canada au SCT pour soutenir la fonction de facilitation de la transformation	1 575
Fonds destinés à des ententes relatives à Phénix	1 400
Fonds destinés aux besoins opérationnels essentiels – Bureau du dirigeant principal des ressources humaines	1 000
Fin du financement destiné à lutter contre le harcèlement, la discrimination et la violence en milieu de travail dans la fonction publique fédérale	- 1 632
Fin du financement destiné au leadership assuré lors de la transition vers la technologie infonuagique	- 2 635
Fin du financement destiné aux examens réglementaires et au Comité consultatif externe sur la compétitivité réglementaire	- 2 652
Autres changements divers ne dépassant pas les seuils d'importance relative	- 2 908
Financement visant à soutenir la mise en œuvre du régime proactif d'équité salariale dans la fonction publique fédérale	- 4 296
Transferts de fonds pour le Centre pour un gouvernement vert	- 10 135
Total partiel du crédit 1	12 250
Crédit 20 : Assurances de la fonction publique	
Financement des régimes et des programmes d'assurance de la fonction publique	82 090
Financement du Régime de soins dentaires de la fonction publique	29 741
Autres changements divers ne dépassant pas les seuils d'importance relative	1 678
Total partiel du crédit 20	113 509
Autorisations législatives	
Autres changements divers ne dépassant pas les seuils d'importance relative	2 014
Total partiel des autorisations législatives	2 014
Total des autorisations	127 773

2.2 État des dépenses budgétaires ministérielles par article courant

Les dépenses cumulatives en date du 31 décembre 2025 ont diminué de 255,9 millions de dollars (7,6 %) comparativement à la même période de l'exercice précédent :

- les dépenses au titre du crédit 1 ont diminué de 4,7 millions de dollars;
- les dépenses au titre du crédit 20 ont augmenté de 234,2 millions de dollars;
- les paiements législatifs ont diminué de 485,4 millions de dollars.

Les dépenses du trimestre terminé le 31 décembre 2025 ont diminué de 47,6 millions de dollars (4,4 %) comparativement à la même période de l'exercice précédent :

- les dépenses au titre du crédit 1 ont augmenté de 0,8 million de dollars;
- les dépenses au titre du crédit 20 ont augmenté de 90,2 millions de dollars;
- les paiements législatifs ont diminué de 138,6 millions de dollars.

Le tableau suivant fournit une explication détaillée de ces changements par crédit et par article courant.

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2025-2026 et celles de 2024-2025 (1 ^{er} avril au 31 décembre) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au troisième trimestre de 2025-2026 et celles du troisième trimestre de 2024-2025 (1 ^{er} octobre au 31 décembre) (en milliers de dollars)
Crédit 1 : Dépenses du programme			
1 Personnel	La variation des dépenses cumulatives et du troisième trimestre entre 2024-2025 et 2025-2026 s'explique principalement par une réduction du nombre d'équivalents temps plein, résultant de l'attrition et des transferts d'employés vers d'autres ministères, certains de ces postes devant être remplacés.	- 7 376	- 1 776
3 Information	La variation des dépenses cumulatives entre 2024-2025 et 2025-2026 est principalement attribuable aux paiements liés au Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, au sein du Bureau du dirigeant principal des ressources humaines.	1 009	267
Dépenses totales		- 255 877	- 47 574

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2025-2026 et celles de 2024-2025 (1 ^{er} avril au 31 décembre) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au troisième trimestre de 2025-2026 et celles du troisième trimestre de 2024-2025 (1 ^{er} octobre au 31 décembre) (en milliers de dollars)
4 Services professionnels et spéciaux	<p>La variation des dépenses cumulatives et du troisième trimestre entre 2024-2025 et 2025-2026 s'explique principalement par des dépenses moins élevées pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Programme de développement en leadership pour les cadres supérieurs, puisque les coûts engagés en 2025-2026 ont été imputés à l'article courant 12, Autres subventions et paiements, plutôt qu'à l'article courant 4, Services professionnels et spéciaux, comme en 2024-2025; • les services juridiques; • le Programme de la fonction de contrôleur numérique. 	- 11 089	- 5 211
5 Location	<p>La variation des dépenses cumulatives et du troisième trimestre entre 2024-2025 et 2025-2026 s'explique principalement par des dépenses plus élevées liées à l'Entente de licence d'entreprise SAS pour les logiciels d'application.</p>	9 004	7 525
12 Autres subventions et paiements	<p>La variation des dépenses cumulatives entre 2024-2025 et 2025-2026 s'explique principalement par des dépenses plus élevées pour le Programme de développement en leadership pour les cadres supérieurs, puisque les coûts engagés en 2025-2026 ont été imputés à l'article courant 12, Autres subventions et paiements, plutôt qu'à l'article courant 4, Services professionnels et spéciaux, comme en 2024-2025.</p> <p>La variation des dépenses du troisième trimestre entre 2024-2025 et 2025-2026 est principalement due aux recouvrements de coûts liés à la gestion de la communauté numérique.</p>	6 240	- 1 123
Dépenses totales		- 255 877	- 47 574

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2025-2026 et celles de 2024-2025 (1^{er} avril au 31 décembre) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au troisième trimestre de 2025-2026 et celles du troisième trimestre de 2024-2025 (1^{er} octobre au 31 décembre) (en milliers de dollars)
Recettes nettes en vertu d'un crédit	La variation des recettes nettes en vertu d'un crédit depuis le début de l'exercice et pour le troisième trimestre entre 2024-2025 et 2025-2026 s'explique principalement par le moment de la perception des revenus liés à l'administration SAP, puisque le total des revenus prévus pour l'exercice demeure conforme aux prévisions de l'année précédente.	- 3 080	722
Autre	Dépenses diverses	605	397
Total partiel du crédit 1		- 4 687	801
Crédit 20 : Assurances de la fonction publique			
Dépenses totales		- 255 877	- 47 574

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2025-2026 et celles de 2024-2025 (1 ^{er} avril au 31 décembre) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au troisième trimestre de 2025-2026 et celles du troisième trimestre de 2024-2025 (1 ^{er} octobre au 31 décembre) (en milliers de dollars)
1 Personnel	<p>La variation des dépenses cumulées et du troisième trimestre entre 2024-2025 et 2025-2026 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses liées aux régimes d'assurance et d'avantages sociaux de la fonction publique suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le Régime de soins de santé de la fonction publique; 2. les charges sociales provinciales; 3. la taxe de vente du Québec et le Régime québécois d'assurance parentale; 4. le Régime de soins dentaires de la fonction publique; 5. le Régime d'assurance-vie et d'assurance-invalidité de la Gendarmerie royale du Canada; 6. le Régime de services dentaires pour les pensionnés. <p>En général, les augmentations des dépenses d'assurance et d'avantages sociaux de la fonction publique et des charges sociales sont dues aux facteurs suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une augmentation du taux d'utilisation des régimes d'avantages sociaux ou de l'accès à ceux-ci; 2. une augmentation des coûts unitaires causée par les nouvelles technologies médicales, les innovations et l'inflation des prix; 3. une augmentation de la population ou des taux de participation aux régimes d'assurance et d'avantages sociaux; 4. les éléments salariaux du crédit 20, influencés par les augmentations salariales attribuables aux conventions collectives des membres participants. 	287 481	107 483
Dépenses totales		- 255 877	- 47 574

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2025-2026 et celles de 2024-2025 (1 ^{er} avril au 31 décembre) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au troisième trimestre de 2025-2026 et celles du troisième trimestre de 2024-025 (1 ^{er} octobre au 31 décembre) (en milliers de dollars)
4 Services professionnels et spéciaux	<p>La variation des dépenses cumulatives et du troisième trimestre entre 2024-2025 et 2025-2026 s'explique principalement par le calendrier des frais de services administratifs seulement du Régime de soins de santé de la fonction publique et du Régime de soins dentaires de la fonction publique par rapport à celui de 2024-2025.</p> <p>Dans le cadre d'un contrat de services administratifs seulement, le gouvernement du Canada finance son propre régime d'avantages sociaux des employés. Le gouvernement retient les services d'un tiers administrateur, souvent une compagnie d'assurance, pour la prestation de certains services administratifs, comme le traitement et le paiement des demandes de règlement.</p>	43 417	15 716
Recettes nettes en vertu d'un crédit	<p>La variation des recettes nettes en vertu d'un crédit depuis le début de l'exercice et pour le troisième trimestre entre 2024-2025 et 2025-2026 est principalement attribuable au calendrier de la perception des contributions liées aux programmes et comptes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Régime de soins de santé de la fonction publique; • le Régime de soins dentaires de la fonction publique; • le Régime de services dentaires pour les pensionnés; • les fonds renouvelables; • les comptes spéciaux. 	- 96 642	- 32 678
Autre	Dépenses diverses	- 36	- 297
Total partiel du crédit 20		234 220	90 224
Dépenses législatives			
Dépenses totales		- 255 877	- 47 574

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2025-2026 et celles de 2024-2025 (1 ^{er} avril au 31 décembre) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au troisième trimestre de 2025-2026 et celles du troisième trimestre de 2024-2025 (1 ^{er} octobre au 31 décembre) (en milliers de dollars)
1 Personnel	Services publics et Approvisionnement Canada impute au SCT la part de l'employeur des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique, au Régime de pensions du Canada, au Régime des rentes du Québec, au Régime d'assurance-emploi et au Régime de prestations supplémentaires de décès. Le SCT recouvre ces paiements auprès des autres ministères et organismes. La variation des dépenses législatives cumulatives et du troisième trimestre entre 2024-2025 et 2025-2026 s'explique principalement par le calendrier des frais et des recouvrements de Services publics et Approvisionnement Canada auprès d'autres ministères et organismes gouvernementaux en ce qui concerne la part de l'employeur des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés. L'effet net sur les états financiers du SCT sera nul à la fin de l'exercice.	- 485 410	- 138 599
Total partiel des dépenses législatives		- 485 410	- 138 599
Dépenses totales		- 255 877	- 47 574

3. Risques et incertitudes

► Dans cette section

Le SCT gère divers risques et incertitudes tout en assurant une surveillance et un leadership dans le cadre de ses quatre responsabilités essentielles destinées à aider les ministères et organismes fédéraux à respecter les priorités du gouvernement et à obtenir des résultats pour les Canadiens.

3.1 Gestion financière

Le SCT est confronté à des risques financiers dans la réalisation de ses résultats attendus, compte tenu des autorisations actuelles et prévues, en raison de priorités ministérielles concurrentes et d'un contexte budgétaire contraint, notamment les réductions de dépenses introduites dans le

cadre de la phase 1 de l'initiative Dépenses publiques responsables du Budget 2023 et de l'Examen exhaustif des dépenses prévu au Budget 2025, qui débutera en 2026-2027. Le recours aux ententes de facturation interne avec d'autres ministères représente également un risque si les contributions diminuent dans un contexte de contraintes budgétaires. Pour atténuer ces risques, des prévisions financières continues et une gouvernance rigoureuse seront essentielles afin d'assurer un établissement efficace des priorités et une allocation efficace des ressources.

3.2 Financement pour les dépenses en personnel

Le SCT est confronté à des risques financiers en raison du caractère temporaire d'une partie du financement de son personnel, alors que la majorité de sa main-d'œuvre est permanente. Dans un contexte de réduction des ressources, une gestion rigoureuse des niveaux d'effectifs sera nécessaire. Afin de mieux gérer les risques liés au financement du personnel et de maintenir une prestation efficace des programmes, le SCT recentrera ses fonctions essentielles et modernisera ses structures et processus organisationnels pour accroître l'agilité et l'efficacité en :

- réorientant les initiatives qui ont atteint les résultats escomptés ou lorsqu'il existe des moyens d'intégrer les mesures avec plus d'efficacité;
- transformant les opérations internes en consolidant les unités de travail, en rajustant la taille des équipes de gestion et de soutien administratif, et en modernisant les principaux processus;
- tirant parti de l'automatisation pour favoriser la cohérence, l'évolutivité et l'excellence des services au sein de l'organisation.

3.3 Technologies de l'information

Compte tenu des coûts liés à la dette technique existante, comme la maintenance, les mises à niveau et le remplacement des systèmes, ainsi que de la nécessité de mesures robustes de cybersécurité, il existe un risque que le SCT ne soit pas suffisamment préparé pour adopter et intégrer des outils émergents, y compris l'intelligence artificielle, afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle. Des lacunes en matière de préparation organisationnelle, d'infrastructure ou de capacités de la main-d'œuvre pourraient limiter la capacité du ministère à tirer pleinement parti de ces technologies. Pour atténuer ces risques, le SCT utilisera les processus de planification financière et les cadres de gouvernance établis afin d'accorder la priorité aux besoins essentiels en matière de technologies de l'information, y compris les investissements à long terme visant à moderniser et à mettre à jour les systèmes.

4. Changements importants quant au

fonctionnement, au personnel et aux programmes

► Dans cette section

Cette section met en évidence les changements importants dans les opérations, le personnel et les programmes.

4.1 Fonctionnement et programmes

Le Budget 2025 a introduit des mesures visant à créer un gouvernement plus efficient et efficace. Dans le cadre de l'Examen exhaustif des dépenses, le SCT se concentrera sur ses principales fonctions opérationnelles et modernisera sa structure organisationnelle et ses processus pour améliorer l'agilité et l'efficacité, ce qui se traduira par des réductions des dépenses de 28,9 millions de dollars en 2026-2027, de 38,5 millions de dollars en 2027-2028 et de 57,8 millions de dollars annuellement à compter de 2028-2029.

4.2 Personnel

Lucie Seguin a été nommée secrétaire adjointe du Secteur des opérations gouvernementales, à compter du 23 octobre 2025.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Bill Matthews, secrétaire

Ottawa, Canada

Date :

Annie Boyer, dirigeante principale des finances

6. Annexe

État des autorisations (non vérifié) (en dollars)

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses du programme	408 485 798	83 888 581	243 884 153	396 235 638	83 087 202	248 570 907
Crédit 20 – Assurances de la fonction publique	4 600 808 175	1 078 524 959	3 155 568 443	4 487 299 231	988 300 878	2 921 347 802
Autorisations législatives						
A111 – Présidente ou président du Conseil du Trésor – Traitement et allocation pour automobile	102 300	25 475	76 263	98 600	21 577	70 977
A140 – Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	40 401 171	10 100 293	30 300 878	38 390 499	8 454 194	25 362 582
* Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.						

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
A145 - Cotisations de l'employeur non affectées et versées en vertu de la <i>Loi sur la pension de la fonction publique, d'autres lois sur la retraite et de la Loi sur l'assurance-emploi</i>	0	- 135 312 104	- 300 738 312	0	4 937 551	189 615 959
Autorisations législatives totales	40 503 471	- 125 186 336	- 270 361 171	38 489 099	13 413 322	215 049 518
Total des autorisations	5 049 797 444	1 037 227 204	3 129 091 425	4 922 023 968	1 084 801 402	3 384 968 227

* Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifié) (en dollars) *

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2025	Dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
1 Personnel	5 891 807 725	1 261 321 776	3 798 244 095	5 763 422 108	1 294 214 105	4 003 549 740
2 Transport et communications	1 821 436	346 178	761 859	3 101 503	346 015	863 169
3 Information	2 764 953	365 609	1 311 655	1 877 280	98 535	302 384
4 Services professionnels et spéciaux	145 774 793	37 706 383	103 123 261	205 862 149	27 201 524	70 795 546
5 Location	62 779 430	19 496 556	50 275 288	45 307 866	11 971 087	41 271 088
6 Services de réparation et d'entretien	1 259 694	274 685	451 144	2 919 420	111 528	121 841
7 Services publics, fournitures et approvisionnements	429 371	61 601	120 479	920 993	135 435	261 221
9 Acquisition de machines et de matériel	5 025 130	449 377	930 638	11 819 281	138 254	402 143
10 Paiements de transfert	981 690	381 340	931 340	1 148 310	378 444	928 444
12 Autres subventions et paiements	46 232 020	- 3 253 354	- 4 462 758	7 563 482	- 1 826 382	- 10 653 334
Total des dépenses budgétaires brutes	6 158 876 242	1 317 150 151	3 951 687 001	6 043 942 392	1 332 768 545	4 107 842 242

Moins les recettes affectées aux dépenses

* Le tableau ci-dessus comprend les dépenses budgétaires ministérielles pour le crédit 1 (Dépenses du programme), le crédit 20 (Assurances de la fonction publique) et les autorisations législatives. L'information qui suit concerne spécifiquement les dépenses budgétaires brutes pour le crédit 20 (Assurances de la fonction publique) et les autorisations législatives connexes (cotisations de l'employeur non affectées et versées en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, d'autres lois sur la retraite et de la *Loi sur l'assurance-emploi*; versements en vertu de la *Loi sur la mise au point des pensions du service public*; versements liés à l'exécution de l'entente sur la parité salariale en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif*). Les dépenses budgétaires brutes correspondent au montant total dépensé avant la déduction des recettes affectées à ces dépenses.

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2025	Dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Recettes nettes en vertu d'un crédit - Assurances de la fonction publique	- 992 926 565	- 260 062 152	- 771 041 295	- 992 926 565	- 227 383 898	- 674 399 667
Recettes nettes en vertu d'un crédit - Dépenses du programme	- 116 152 233	- 19 860 795	- 51 554 281	- 128 991 859	- 20 583 245	- 48 474 348
Total des recettes affectées aux dépenses	- 1 109 078 798	- 279 922 947	- 822 595 576	- 1 121 918 424	- 247 967 143	- 722 874 015
Total des dépenses budgétaires nettes	5 049 797 444	1 037 227 204	3 129 091 425	4 922 023 968	1 084 801 402	3 384 968 227

* Le tableau ci-dessus comprend les dépenses budgétaires ministérielles pour le crédit 1 (Dépenses du programme), le crédit 20 (Assurances de la fonction publique) et les autorisations législatives. L'information qui suit concerne spécifiquement les dépenses budgétaires brutes pour le crédit 20 (Assurances de la fonction publique) et les autorisations législatives connexes (cotisations de l'employeur non affectées et versées en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, d'autres lois sur la retraite et de la *Loi sur l'assurance-emploi*; versements en vertu de la *Loi sur la mise au point des pensions du service public*; versements liés à l'exécution de l'entente sur la parité salariale en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif*). Les dépenses budgétaires brutes correspondent au montant total dépensé avant la déduction des recettes affectées à ces dépenses.

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2025	Dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
1 Personnel	5 588 993 848	1 181 704 911	3 561 291 216	5 466 837 400	1 214 471 457	3 764 164 321
2 Transport et communications	0	17 095	40 598	0	9 299	26 814
3 Information	0	0	0	0	0	80

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2025	Dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
4 Services professionnels et spéciaux	4 807 789	21 876 008	62 488 859	13 395 714	6 160 192	19 072 163
7 Services publics, fournitures et approvisionnements	0	0	0	0	24	24
10 Paiements de transfert	500 000	0	350 000	500 000	0	350 000
12 Autres subventions et paiements	0	- 323 006	1 700 753	0	- 18 644	1 750 028
Total	5 594 301 637	1 203 275 008	3 625 871 426	5 480 733 114	1 220 622 328	3 785 363 430

Date de modification : 2026-02-27